

L'Etat met à l'amende les vignes fantômes



En juillet 2023, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau s'était rendu en Gironde pour constater les dégâts causés dans les vignes par le mildiou. ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD/SO

Des premiers contrôles ont été opérés sur des parcelles en friche pouvant conduire à des peines d'amende de 5 000 euros : la Confédération paysanne se désolidarise

Les vignes fantômes sont dans le collimateur des services de l'État. Depuis quelques semaines, « des opérations de contrôle visant à constater les manquements aux obligations réglementaires des propriétaires ont été mises en œuvre », a indiqué la préfecture de Gironde. Ces contrôles, menés par le Service régional de l'alimentation (SRAL), ont donné lieu à des procès-verbaux transmis aux parquets de Libourne et de Bordeaux en vue d'une suite pénale. Des amendes jusqu'à 5 000 euros peuvent, en définitive, sanctionner les contrevenants. Les premières parcelles ciblées, situées un peu partout dans le département et représentant une trentaine d'hectares, étaient majoritairement non cultivées depuis plus de cinq ans.

« Victimes collatérales »

La réponse de l'État aux abandons de parcelles intervient après de nombreuses interventions de représentants de la filière. La problématique est connue : les vignes non entretenues sont pointées du doigt pour favoriser la prolifération des maladies, à l'instar du mildiou, très vorace ces dernières années. Jean-Samuel Eynard, président de la FDSEA, avait encore écrit au préfet, au printemps dernier, pour réclamer des actions. Le représentant syndical demandait alors « une levée de fonds » pour arracher chez les propriétaires qui « ne veulent ou ne peuvent pas le faire ».

« Ce qui est scandaleux, c'est de donner des injonctions à des vigneronns qui ont été abandonnés »

L'outil répressif a finalement été choisi. « Forcément, nous avons toujours de la compassion pour les vigneronns en détresse financière », explique aujourd'hui Jean-Samuel Eynard. « Mais il faut penser à ceux qui restent. Nous avons des récalcitrants qui posent des problèmes à leurs voisins, lesquels se retrouvent victimes collatérales. » Et le chiffre des 2 000 hectares de vignes abandonnées dans le département semble être, avec les effets de la crise viticole, bien en deçà de la réalité.

La Confédération paysanne, quant à elle, « se désolidarise complètement de la "punition" de 5 000 euros à infliger aux vigneronns ruinés ». Elle estime, d'une part, que cette politique intervient à contretemps. « Elle n'aura aucun effet pour ce millésime avec la véraison qui est déjà là. Les dégâts du mildiou sont considérables mais irréversibles », souligne-t-elle dans un communiqué. « C'est plus une position qu'une action », abonde Dominique Techer, porte-parole du syndicat.

Surtout, plutôt que la répression, la Confédération appelle à un vaste « plan social afin d'éviter l'effondrement de toute une filière ». « Le dispositif d'aide à l'arrachage a été d'emblée sous-estimé, explique Dominique Techer. Depuis quatre ans, nous répétons que 30 000 hectares n'ont plus de marché [...] alors que moins de 10 000 ont été aidés dans le cadre du plan. Il faut aider financièrement les gens à pouvoir s'en aller dignement. Ce qui est scandaleux, c'est de donner des injonctions à des vigneron qui ont été tout simplement abandonnés. »

Publié le 27/08/2024 – Sud-Ouest – Jean-Charles Galiacy